



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe  
LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU,  
M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMES  
(pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°2020.052 :

**Objet : Finances – Crise sanitaire – Aide exceptionnelle aux commerçants du marché**

M. Didier IRLANDE, adjoint, propose au conseil municipal de verser une aide exceptionnelle de 20% aux commerçants du marché. Cette aide de 20 % correspond, peu ou prou, aux deux mois où les commerçants ne sont pas venus au marché en raison du confinement. Cette aide sera financée sur le crédit de 4 000€ qui a été prévu au compte 6748 au BP 2020, et dont l'objet est d'aider les commerçants à affronter les effets de la crise sanitaire.

#### LE CONSEIL

VU le CGCT,  
VU le BP 2020,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** DECIDE de verser une aide exceptionnelle aux commerçants du marché, comme suit :



NOMS	ECHEANCE	MONTANTS EN €	aide COVID consentie -20 % (€)	RESTE à régler (€)
GOUDERGUES <sup>(fruits)</sup>	01-janv	246,00	49,20	196,80
VAZELLE <sup>(profes)</sup>	01-janv	138,00	27,60	110,40
MEYNIEL Christian <sup>(fruits)</sup>	01-janv	180,00	36,00	144,00
DELHOMME	03-janv	138,00	27,60	110,40
CHARDONNAL P <sup>(vêtements)</sup>	14-janv	180,00	36,00	144,00
CHANTERAUD <sup>(pasta)</sup>	15-janv	138,00	27,60	110,40
LEVERRE <sup>(fruits secs)</sup>	26-janv	180,00	36,00	144,00
LABIZE Joel <sup>(fromage)</sup>	16-févr	150,00	30,00	120,00
LASSALE Gilles	21-févr	90,00	18,00	72,00
DIOUF	26-févr	138,00	27,60	110,40
VANDERSCHOOTEN <sup>(volafes)</sup>	01-mars	204,00	40,80	163,20
GASPAROUX <sup>(me)</sup>	01-mars	230,00	46,00	184,00
LE PRIMEUR VICOIS	01-mai	410,00	82,00	328,00
MORIN <sup>(fromage)</sup>	15-mai	340,00	68,00	272,00
BONAL <sup>(fromage)</sup>	01-août	340,00	68,00	272,00
DUPONT <sup>(boucher)</sup>	04-sept	204,00	40,80	163,20
BENECH <sup>(boucher)</sup>	01-oct	340,00	68,00	272,00
GAEC NAVARRO <sup>(fromage)</sup>	19-oct	230,00	46,00	184,00
COLDEFY <sup>(couilles)</sup>	12-juil	180,00	36,00	144,00
		<b>TOTAL</b>	<b>811,20</b>	<b>3 244,80</b>

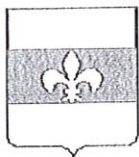
**ARTICLE 2 :** DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

15 voix pour, 4 abstentions

Pour extrait conforme  
Le Maire,



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°2020.051 :

Objet : Finances – Demande de subvention Conseil départemental – Amendes de police 2020

#### *ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°2020.046 DU 23/7/2020*

Mme le maire propose au conseil municipal de modifier la délibération n°2020.045 du 23/7/2020 afin de pouvoir intégrer au plan de financement une dépense prévisionnelle supplémentaire de 20 000€ relative à l'aménagement et à la sécurisation du carrefour de Cols suite à l'opération de démolition de l'ancienne station-service

Mme le maire rappelle aux conseillers que le Conseil départemental est, chaque année, chargé de procéder à la répartition du produit des Amendes de Police en faveur des communes qui ont compétence en matière de voirie, de transports en commun et de stationnement. Elle rappelle que le montant de cette dotation est constitué d'une partie du produit des amendes de gendarmerie et de police établies l'année précédente. Au cours du premier semestre, les services de l'Etat informent le Conseil départemental du montant de cette dotation et l'invitent à procéder à sa répartition. Mme le maire dit qu'il paraît opportun de déposer au titre de cette aide financière le programme de travaux suivant :

- Aménagement et sécurisation du carrefour de Cols suite à l'opération de démolition de l'ancienne station-service
- Sécurisation du cheminement piétons entre l'arrêt de bus de COMBLAT et la Cité du Coin tranquille, afin de sécuriser un passage court mais très dangereux et obligatoire, le long de la RN 122 ;
- Sécurisation de l'entrée nord par l'implantation d'un radar pédagogique sur la RN122 (avis de la DIR à consulter).

#### LE CONSEIL,

VU la délibération du conseil municipal n°2020.046 en date du 23/7/2020,  
VU le courrier du Conseil départemental en date du 30/4/2020,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : SOLLICITE le Conseil départemental au titre de l'appel à projets Programme d'Amendes de Police 2020 pour l'opération suivante :

- Aménagement et sécurisation du carrefour de Cols suite à l'opération de démolition de l'ancienne station-service ;
- Sécurisation du cheminement piétons entre l'arrêt de bus de COMBLAT et la Cité du Coin tranquille, afin de sécuriser un passage court mais très dangereux et obligatoire, le long de la RN 122 ;
- Sécurisation de l'entrée nord par l'implantation d'un radar pédagogique sur la RN122.



**ARTICLE 2 :** ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €
Travaux de mise en sécurité au droit du carrefour de Cols suite à l'opération de démolition de l'ancienne station-service : estimation CIT (7/8/2020)	9 000.00	Produit des amendes de police (25%)	10 103.00
Travaux de mise en sécurité au droit du carrefour de Cols suite à l'opération de démolition de l'ancienne station-service : autres imprévus	11 000.00		
Sécurisation du cheminement piétons entre l'arrêt de bus de COMBLAT et la Cité du Coin tranquille	17 212.00		
Acquisition et implantation d'un radar pédagogique (solaire)	3 200.00	Autofinancement	30 309.00
<b>TOTAL</b>	<b>40 412.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 412.00</b>

**ARTICLE 3 :** DEMANDE l'autorisation de démarrer de façon anticipée ces travaux.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,







VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°2020.049 :

Objet : Finances – Demande de subvention – DSIL Contrat ruralité 2017-2020 – Avenant à la convention financière 2020 – Acquisition de matériel à la piscine municipale

M. Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers qu'en raison du retard d'un projet sur la commune de THIEZAC (isolation école), l'EPCI a procédé à un avenant à la convention financière ruralité 2020 afin de répartir la subvention ainsi libérée, soit un montant de 3 750.00€ supplémentaire pour chacune des 4 communes concernées. Cette modification porte la subvention accordée à la commune à 26 750€, au lieu de 23 000€ pour le projet d'acquisition de matériel à la piscine municipale.

#### LE CONSEIL,

VU la délibération n°2020.046 du 23/7/2020,  
VU les délibérations du conseil communautaire en date du 16/6/2020 et du 7/9/2020,  
VU la convention financière 2020 du contrat ruralité pour la communauté de communes Cère et Goul en Carladès en date du 8/7/2020,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le projet suivant :

- Acquisition de bâches isothermiques
- Acquisition d'un appareil de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite

**ARTICLE 2 :** APPROUVE le plan de financement suivant :

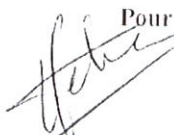

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux (%)
Bâche isothermique petit bassin	17 049.75	DSIL – Part exceptionnelle 2020	14 672.40	28.34
Bâche isothermique grand bassin	23 796.25	DSIL – Contrat ruralité 2020	26 750.00	51.66
Transport et montage	4 150.00			
<i>Sous total bâches thermiques</i>	<i>44 996.00</i>	Autofinancement	10 355.60	20
Appareil de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite	6 782.00			
<b>TOTAL</b>	<b>51 778.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 778.00</b>	

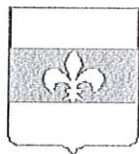
**ARTICLE 3 :** DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Mme Elisabeth RISPAL, intéressée à l'affaire,  
me prend pour part au vote.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
  




VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°2020.048 :

Objet : Finances – Demande de subvention Etat – DSIL 2020 part exceptionnelle – Mise en accessibilité du groupe scolaire

M. Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers que face à la crise sanitaire et à ses conséquences, le Gouvernement a décidé de doter la DSIL d'un milliard d'euros supplémentaires d'ici à fin 2021, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et leurs groupements, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

M. Didier IRLANDE propose au conseil municipal de prendre une délibération pour solliciter une subvention pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Etienne Labrunie.

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT le courrier de la Préfecture en date du 14/8/2020 relatif à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en vue de l'accompagnement de la relance dans les territoires,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE une subvention au titre de DSIL 2020 part exceptionnelle, pour les travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire.

**ARTICLE 2 :** APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux (%)
Travaux préparatoires de maçonnerie	2 105.36	DSIL part exceptionnelle 2020	9 436.14	40
Travaux préparatoires de plâtrerie et peinture	3 485.00	Autofinancement	14 154.22	60
Acquisition de 2 élévateurs	17 000.00			
Forfait installation des 2 élévateurs	1 000.00			
<b>TOTAL</b>	<b>23 590.36</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 590.36</b>	

**ARTICLE 3 :** DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

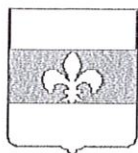
Unanimité

*Mme Elisabeth RISPAL, intéressée à l'affaire,  
ne prend pas part au vote.*

Pour extrait conforme  
Le Maire,







VILLE DE VIC SUR CERÉ  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

##### Délibération n°2020.050 :

Objet : Finances – Demande de subvention Etat – DSIL 2020 part exceptionnelle – Acquisition de matériel à la piscine municipale

M. Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers que face à la crise sanitaire et à ses conséquences, le Gouvernement a décidé de doter la DSIL d'un milliard d'euros supplémentaires d'ici à fin 2021, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et leurs groupements, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT le courrier de la Préfecture en date du 14/8/2020 relatif à la part exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en vue de l'accompagnement de la relance dans les territoires,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE une subvention au titre de DSIL 2020 part exceptionnelle, pour l'acquisition de matériel à la piscine municipale, au titre des politiques d'économies d'énergies et de mise en accessibilité.

**ARTICLE 2 :** APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)		Taux (%)
Bâche isothermique petit bassin	17 049.75	DSIL – Part exceptionnelle 2020	14 672.40	28.34
Bâche isothermique grand bassin	23 796.25	DSIL – Contrat ruralité 2020	26 750.00	51.66
Transport et montage	4 150.00			
<i>Sous total bâches thermiques</i>	<i>44 996.00</i>	Autofinancement	10 355.60	20.00
Appareil de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite	6 782.00			
<b>TOTAL</b>	<b>51 778.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 778.00</b>	

**ARTICLE 3 :** DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

*Mme Elisabeth RISPAL, intéressée à l'affaire  
ne prend pas part au vote.*

Pour extrait conforme  
Le Maire,

*Delrieu*



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.055 :**

**Objet : Finances – Indemnité pour le gardiennage des églises – Exercice 2020**

M. Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers que la circulaire du 8 janvier 1987 précisait que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Ce principe a été rappelé par la circulaire du 29 juillet 2011.

Pour l'année 2020, l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien du montant fixé en 2019.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable est de :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église à des périodes rapprochées.

#### LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1** : ACCORDE une indemnité de 479.86 € à l'abbé, pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2019.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

18 voix pour, 1 abstention

Pour extrait conforme  
Le Maire,







VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe  
LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU,  
M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES  
(pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.056 :**

**Objet : Finances – Budget principal - Décision modificative n°1**

M. Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers qu'il convient de procéder à une décision modificative (n°1) sur le budget principal, afin de pouvoir :

- intégrer la recette de 2000€ non prévue au BP 2020, liée à la vente des parcelles communales dans le cadre de la vente du foyer logement ;
- verser une subvention d'équilibre de 4300.00€ du budget principal au profit du budget du CCAS (la recette d'investissement liée à la vente du foyer logement n'étant pour le moment pas mobilisable pour équilibrer le budget de fonctionnement du CCAS).

#### LE CONSEIL

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le BP 2020,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** VOTE la décision modificative suivante n°1 sur le budget principal :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
c/657362 (subvention au CCAS)	+4 300.00	
c/6574 (subventions aux associations)	- 2 300.00	
023- virement section investissement	-2 000.00	
<b>Total</b>	<b>00.00</b>	
<b>Section d'investissement</b>		
021- virement de la section de fonctionnement		-2 000.00
024-cession d'actifs		+2 000.00
<b>Total</b>		<b>00.00</b>

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,







VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

##### Délibération n°2020.054 :

##### Objet : Administration Générale – Recensement de la population 2021 – Recrutement d'agents recenseurs

M. Philippe LAGIER, conseiller délégué, rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2021. L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordonnateur, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE, de :

- distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants ;
- vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis.

Ces agents sont formés par l'INSEE. Cette formation dure deux demi-journées. Elle est prévue dans la première quinzaine du mois de janvier. Le conseil municipal doit, par délibération, créer un emploi de non titulaire pour un besoin saisonnier. Un arrêté de l'autorité territoriale nommera chaque agent recenseur.

#### LE CONSEIL

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** DECIDE de créer cinq emplois d'agents recenseurs, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

**ARTICLE 2 :** FIXE ainsi la rémunération des agents recenseurs :

- 1,13 € par feuille de logement remplie ;
- 1,72 € par bulletin individuel rempli ;
- un forfait de 80€ pour les frais de transport ;
- un forfait de 20,00 € pour chaque séance de formation.

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

**ARTICLE 5 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe  
LAGIER, M. Michel LHULLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU,  
M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf  
ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES  
(pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;  
Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.057 :**

**Objet : Finances – Budget principal – Attribution d'une subvention à l'association Carladès Abans dans le cadre de la convention de partenariat saison culturelle « Les rencontres du Carladès »**

M. Philippe LETANG, adjoint, rappelle aux conseillers que le conseil municipal du 15/10/2019 avait décidé par délibération de verser une subvention de 500€ à l'association Carladès Abans dans le cadre de la convention de partenariat saison culturelle « Les rencontres du Carladès » années 2019-2020.

Sur la commune de VIC-SUR-CERE étaient prévus deux manifestations :  
- 14 décembre 2019 : concert de chants polyphoniques d'Auvergne avec le groupe Louise  
- 30 et 31 mai 2020 : festival *Demam e Passat Demam*

Le festival *Demam e Passat Demam* n'ayant pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire, il est donc proposé de revoir à la baisse cette subvention et d'attribuer à l'association Carladès Abans une subvention d'un montant de 200€. Cette subvention sera financée par l'enveloppe des Crédits à disposer, fixée à 3090.00€ par délibération du 23/7/2020 d'attribution des subventions annuelles 2020 aux associations.

#### LE CONSEIL

VU la délibération n°2019.073 du conseil municipal en date du 15/10/2019,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Philippe LETANG,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 200€ à l'association Carladès Abans dans le cadre de la convention de partenariat saison culturelle « Les rencontres du Carladès ».

**ARTICLE 2 :** DIT que cette subvention sera versée sur l'exercice 2020.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,







VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU,  
M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES  
(pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

##### Délibération n°2020.053 :

##### Objet : Administration Générale – Recensement de la population 2021 – Désignation d'un coordonnateur

M. Philippe LAGIER, conseiller délégué, rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement. Ce coordonnateur est l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant le recensement. Il met en place la logistique, organise la campagne locale de communication, la formation des agents recenseurs et les encadre. Il est formé par l'INSEE aux concepts, aux procédures de recensement et à l'environnement juridique. Cette formation dure une journée pour les communes de moins de 10 000 habitants.

#### LE CONSEIL

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

CONSIDERANT l'exposé de M. Philippe LAGIER, conseiller délégué,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** DECIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

**ARTICLE 2 :** DECIDE que le coordonnateur d'enquête sera déchargé d'une partie de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

**ARTICLE 3 :** DIT que le coordonnateur d'enquête recevra 20,00 € pour chaque séance de formation.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL.

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe  
LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU,  
M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES  
(pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.059 :**

**Objet : Urbanisme – Autorisation donnée à Mme le maire pour entamer des négociations avec La Croix rouge dans le cadre de la vente de la Fondation Bertrand (immeuble et jardin)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Fondation Bertrand est en vente aux enchères.

Les propriétaires seront très attentifs au positionnement de la mairie.

Mme le maire et son équipe réfléchissent à la vocation future de ce bâtiment.

Les parcelles concernées sont :

- immeuble : AX 266
- jardin : AX 276-277-278.

#### LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** AUTORISE Mme le maire à entamer des négociations avec les propriétaires de la Fondation Bertrand, dans le cadre de la vente de l'immeuble et du jardin.

**ARTICLE 2 :** DIT que, si le projet se concrétise, le conseil municipal aura à délibérer sur cette acquisition.

15 voix pour, 4 abstentions

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe  
LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU,  
M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES  
(pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.058 :**

**Objet : Administration Générale – Désignation d'un représentant suppléant à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité**

Mme le maire informe les conseillers qu'il convient, dans le cas où elle serait absente, de désigner un représentant suppléant pour la remplacer au sein de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** DESIGNNE M. Philippe LETANG, adjoint, comme représentant suppléant au sein de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 21 septembre à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le jeudi 17 septembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
Mme Christelle BOUTET, M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES,  
Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU,  
M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL,  
conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Katia FRANCOIS (pouvoir à Mme Isabelle MELLIN), Mme Laure DHELLEMMES  
(pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT) ;

Secrétaire de séance : M. Philippe LAGIER, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.060 :**

**Objet : Urbanisme – Acquisition d'un immeuble sis 30 rue Saint-Rémy parcelle cadastrée AX 239**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée à Monsieur BRUEL Raymond qui souhaite vendre son immeuble sis 30 rue Saint-Rémy 15800 VIC SUR CERE. Cet immeuble fait l'objet d'un arrêté de péril imminent depuis le 12 mars 2020. Un expert mandaté par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a procédé à l'expertise le mardi 18 février 2020 à 14h30.

Les mesures provisoires et immédiates destinées à mettre fin à l'imminence du péril constaté sont :

- la dépose de la couverture sur les deux pans et chiens assis ;
- le bâchage en protection par cloutage et lattelage.

Monsieur BRUEL a fait une proposition de vente à la commune pour un montant de 3 000.00€.

#### LE CONSEIL,

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien, situé dans le centre historique, doit permettre à la commune d'avoir la maîtrise foncière afin d'envisager des travaux d'aménagement du quartier concerné,

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**ARTICLE 1 :** DECIDE d'acquérir l'immeuble pour un montant de 3 000.00 €

**ARTICLE 2 :** PRECISE que les frais de Notaire seront pris en charge par la commune.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Mme le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

15 voix pour, 4 abstentions

Pour extrait conforme  
Le Maire,